

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Martin Poirier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/88af60f1e65ca359d73e1fd5>

Date d'obtention : 2020-10-09 14:33:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'un protocole d'intervention auprès d'une victime de sexto préparé pour les intervenants en milieu scolaire. Ce protocole permet d'assurer un suivi rapide et efficace auprès du jeune. Il s'agit d'un questionnaire qui sert à établir le « rôle » des différents acteurs dans la situation dénoncée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle fait en sorte que je sais maintenant qu'un outil efficace existe afin de pouvoir intervenir dans une situation de sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien sûr à la confidentialité. La trousse permet de cerner rapidement le problème et donc la distribution des photos peut être stoppée assez rapidement. En prenant rapidement en charge la victime, les dommages peuvent être atténués.